



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 69 (dont 8 procurations)

N°9

OBJET :

SERVICES  
COMMUNAUTAIRES

TARIFS 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – M. MERLE – A. CHAPUIS - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN – MO. COURSOL à M. JIMENEZ- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Absents excusés : M. F. SZYPULA – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et M. F. MINARD – F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT – W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n° 7 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 fixant les tarifs 2018,

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2016 portant actualisation des statuts et évolution des compétences,

**Vu** la délibération n°36 du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2016 relative au transfert de services de transports publics effectués sur l'extension du ressort territorial de Vichy Communauté entre la région Auvergne Rhône-Alpes et Vichy Communauté,

**Considérant** que le conseil communautaire est compétent pour créer des nouveaux tarifs, en modifier la structure et définir le cadre annuel maximal d'évolution,

**Considérant** la nécessité de créer des tarifs relatifs à l'exploitation de la piscine du Mayet de Montagne,

**Considérant** la volonté de facturer les heures des agents intervenants sur les équipements sportifs de Vichy Communauté pour le compte d'un utilisateur (association ou société...),

**Considérant** que le transfert de la ligne régulière de transports non urbains Le Mayet de Montagne –Vichy de la région Rhône-Alpes Auvergne à Vichy Communauté nécessite la création de tarifs,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de créer les tarifs relatifs à l'exploitation de la piscine du Mayet de Montagne,
- d'instaurer les tarifs relatifs aux heures des agents intervenants sur les équipements sportifs de Vichy Communauté pour le compte d'un utilisateur,
- de créer les tarifs correspondants à l'utilisation de la ligne régulière de transports non urbains Le Mayet de Montagne –Vichy,
- d'adopter les tarifs figurants en annexe de la présente délibération,

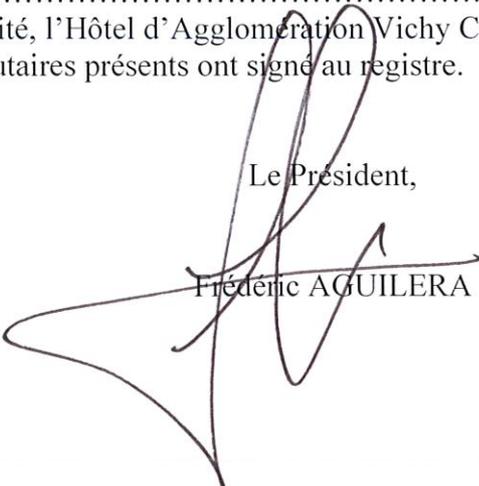
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 15 février 2018.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



## Sports

### Piscine du Mayet de Montagne

		Tarifs 2018
Entrées unitaires	Adultes	3,00 €
	Etudiants*, chômeurs*, handicapés *	2,30 €
	Jeunes de 3 à 18 ans	1,80 €
	Tarifs de groupe à partir de 10 personnes Enfants de moins de 3 ans	1,80 € Gratuit
Carte d'abonnements - 10 entrées	Adultes	23,10 €
	Etudiants*, chômeurs*, handicapés*	17,50 €
	Jeunes de 3 à 18 ans (valable jusqu' à la veille de l'anniversaire des 19 ans)	13,50 €
	Enfants d'une famille de 3 enfants à charge (C'est-à-dire pour les enfants de 3 à 18 ans, les parents ne bénéficient pas de ce tarif)	10,50 €
Cartes annuelles	Adultes	230,00 €
	Jeunes de 3 à 18 ans	126,80 €
Location bassin	Séance de natation scolaire par enfant	1,75 €
	Intervention d'un maître nageur (1 heure)	28,15 €
	Bassin complet (1 heure)	80,00 €
	Ligne d'eau (1 heure)	18,15 €
Prestation diverses	Perte de bracelet vestiaire, perte de clés	13,90 €
	Détérioration serrure	63,30 €
	location de bonnet de bain	0,65 €
	Séance plein tarif	8,20 €
Aquatgym	Séance étudiant, - 18 ans, handicapé, demandeur d'emploi	6,60 €
	Abonnement trimestriel plein tarif	66,30 €
	Abonnement trimestriel étudiant, -18 ans, handicapé, demandeur d'emploi	53,00 €
	Abonnement annuel plein tarif	173,50 €
	Abonnement annuel étudiant, -18 ans, handicapé, demandeur d'emploi	138,50 €

# Sports

## Installations sportives

Désignation	Modalités	Observations	Tarifs 2018
<b>Agent technique</b>			
Heure normale de semaine	à l'heure		30,00 €
Heure de dimanche et jours fériés	à l'heure		35,00 €
Heure de nuit (de 22h00 à 6h00)	à l'heure		40,00 €
<b>Agent d'encadrement</b>			
Heure normale de semaine	à l'heure		37,00 €
Heure de dimanche et jours fériés	à l'heure		43,00 €
Heure de nuit (de 22h00 à 6h00)	à l'heure		50,00 €

# Transports

## Lignes régulières et services à réservation

### Le Mayet de Montagne - Vichy

	Tarif normal	Tarif Réduit
Trajet simple	2,00 €	1,00 €
Abonnement hebdomadaire	16,00 €	8,00 €
Abonnement mensuel	40,00 €	20,00 €

Application du tarif réduit :

- Jeunes de moins de 18 ans et étudiants sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte étudiant
- Bénéficiaires de minima sociaux sur présentation d'une carte établie annuellement par le service des transports sur la base de justificatifs
- Apprentis, jeunes en contrat de professionnalisation, les demandeurs d'emploi ou en stage en entreprise sur la présentation d'une carte établie semestriellement par le service des transports sur la base de justificatifs

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER  
2018 SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2018

.....  
Date de décision: 15/02/2018

Date de réception de l'accusé 20/02/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 15FEV2018\_9

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180215-15FEV2018\_9-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 9.pdf ( 99\_DE-003-240300426-20180215-15FEV2018\_9-DE-1-1\_1.pdf )